



Conditions de travail, risques psycho-sociaux, DUERP 2023.

La Formation spécialisée du CSAL 65 a engagé une enquête au sein de la direction de la gestion fiscale et foncière du recouvrement :

**Le management par la peur
ne peut plus avoir droit de cité au sein de la DDFIP 65.**

Alors que la campagne DUERP 2024 va être engagée avec la mise en place d'un nouvel outil : PREV'ACTION, il est nécessaire d'insister sur l'importance de cet outil que constitue le Document Unique d'Evaluation des Risques Professionnels et à quel point il doit être le moyen pour les agents d'exprimer, au travers d'une réflexion collective approfondie au sein des services, l'ensemble de leurs préoccupations et leurs demandes en matière de sécurité au travail et de conditions de travail.

Cela est d'autant plus nécessaire que notre direction générale ne cesse d'être traversée par des restructurations, réorganisations, nouvelles méthodes de travail...

A cet égard, il faut être particulièrement vigilants sur toutes les questions de souffrance au travail et de risques psychosociaux qui peuvent être liés à la multiplication de ces réorganisations/restructurations qui délitent le sens du travail mais également en raison de techniques et de modes de management et d'encadrement.

Dans notre département c'est à l'occasion de l'élaboration du DUERP 2023 et de l'examen du Programme Annuel de Prévention 2023 le 18 octobre 2023 que les membres de la Formation Spécialisée ont fait à l'unanimité le constat que les agents de la Division de la Gestion Fiscale et Foncière et du Recouvrement étaient confrontés à la présence de risques psychosociaux graves.

A partir de ce constat une enquête fut engagée sur les conditions de travail des agents de la division concernée, compte tenu de l'impact que celles-ci pouvaient avoir sur la santé des agents.

C'est au terme d'un travail mené par la formation spécialisée (direction, représentant.e.s des personnels, acteurs de la prévention – médecin du travail, Inspecteur Santé et Sécurité au Travail, assistante de prévention) sous la forme de questionnaires écrits et d'entretiens individuels qu'un rapport fut approuvé le 14 février 2024 lors de la réunion plénière de la formation spécialisée.

Dans ce service, une situation avérée d'atteinte à la santé psychologique des agents fut constatée du fait essentiellement du type de management exercé par la responsable de pôle ainsi que le besoin d'y mettre fin sans délais, le président de la formation spécialisée utilisant le qualificatif de **MANAGEMENT PAR LA PEUR**, un management **INADMISSIBLE** à l'opposé des préconisations de la DGFIP.

C'est donc sur la base de ce diagnostic partagé que des préconisations ont été établies (préconisations organisationnelles, de charges de travail et de **CHANGEMENTS IMPERATIFS des méthodes de management et d'encadrement de la chef de pôle**) , avec un suivi régulier et des points d'étape avec le collectif de travail.

La Formation Spécialisée sera donc amenée à rencontrer en délégation les agents et à se réunir à nouveau en plénière pour analyser l'évolution de la situation.

D'ici là, la direction réunira les agents à une date qui reste à fixer.

La CGT organisera quant à elle une visite des services le 2 mai prochain.

A l'issue de la démarche, et à défaut de changements radicaux et d'amélioration des conditions de travail et des relations sociales dans le service, la direction a pris l'engagement d'assumer ses responsabilités et de prendre des décisions quant à la responsabilité hiérarchique du service.

**Les conditions de travail et la santé des agents ne peuvent être laissées à la merci des réorganisations/restructurations et des MANagements AUTORITAIRES.
Le DUERP est un outil au service de la réflexion collective des agents dans tous les services.**